

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CANDÉ

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2023 n° 353 du 26 décembre 2023, une consultation du public est ouverte en mairie de Candé, **du mardi 23 janvier 2024 au mardi 20 février 2024 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur le directeur général de la société MANITOU BF, afin d'être autorisé à créer un nouveau site industriel dédié à la fabrication de pièces mécano soudées route de Freigné ZA du petit Tesseau sur la commune de Candé (49440), installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2940.3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de CANDÉ **du mardi 23 janvier 2024 au mardi 20 février 2024 inclus**, aux jours et heures suivants :

- le lundi de 14h00 à 17h30,
- du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
- le samedi en semaine paire, de 9h00 à 12h00.

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de Candé ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.